

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

*Direction des affaires juridiques
et de la commande publique*

Votre interlocutrice : Leslie LAURENT
Téléphone : 04 26 73 59 37
Références : Courrier du 17 juin 2013

A.D.M.I.S. SERVICES
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 Saint Christophe de Blaye

**Objet : Abandon références à la certification de service APSAD –
Acceptation de l'adhésion à la Charte ADMIS Services comme
équivalence APSAD**

Lyon, le 15 JUIL. 2013

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention sur des pratiques qui consistent, pour certains pouvoirs adjudicateurs, à exiger des entreprises qu'elles détiennent la certification APSAD, certification de caractère totalement privé, lorsqu'elles répondent à des appels d'offres relatifs à la pose et à la maintenance des extincteurs.

Je vous informe, avec un retard que je vous prie d'excuser, qu'il n'a pas été exigé cette certification dans les dernières consultations de la Région. Si toutefois cette certification était demandée, son équivalent, à savoir l'adhésion à la charte ADMIS, serait accepté.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le directeur



Jean-Pierre MERCIER